



## On m'impose des congés avant licenciement

Par **Pierre90**, le **22/01/2013** à **21:08**

Bonjour à tous,

Je travaille dans un agence immobilière depuis Avril 2012 en salarié, elle est en redressement depuis Octobre 2012.

Ma patronne m'a annoncée il y a 10 jours qu'elle me licencierait par rupture conventionnelle. La procédure n'est toujours pas lancée et ce soir elle m'a appelé à 20H15 sur mon portable perso pour m'imposer de prendre mes congés à partir de demain matin en attendant la procédure, ne voulant plus me voir à l'agence ( 1ère question : A t-elle le droit de faire ça ? ). Nous sommes donc en redressement et elle va licencier économiquement l'assistant mais moi elle veut me licencier en rupture conventionnelle sachant que c'est cacher la vérité ( 2ème question : A t-elle la aussi le droit de faire ça ? )

Merci d'avance pour vos réponses. Je suis assez inquiet parce que j'ai peur de me faire avoir.

Pierre.

Par **P.M.**, le **23/01/2013** à **08:40**

Bonjour,

Le licenciement est une chose et est à la seule initiative de l'employeur, la rupture conventionnelle en est une autre et provient d'un accord commun...

L'employeur ne peut pas modifier la date des congés payés moins d'un mois à l'avance et par ailleurs vous forcer à prendre des congés payés par anticipation, ceux en cours d'acquisition, à prendre à partir du 1er mai 2013, vous pourriez donc refuser...